

Manuel de prélèvement08. ANNEXE
LABOCHC-ANN-0017

Page 1 / 23

Version :

009

Date
d'application :

01 déc. 2025

Rédaction	Sebastien GATHOT	17 nov. 2025
Vérification	Laetitia BODET	17 nov. 2025
Approbation	Anne SERVAIS	24 nov. 2025

1- Signalétique**1-1 Objet et domaine d'application**

Manuel de prélèvement

1-2 Site[s]

Cliniques CHC\Clinique CHC MontLégia

1-3 Liste des destinataires

Pour application		Pour information	
X	CHEF TECHNOLOGUE DOCTEUR SECRETAIRE MEDICALE TECHNOLOGUE COORDINATEUR QUALITE RESPONSABLE QUALITE	X	DIRECTION

1-4 Changement par rapport à la version précédente**1-5 Référence interne**

AN-QUA-11

MANUEL DE PRELEVEMENT

LABORATOIRE D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE DU GROUPE SANTE CHC

1. INTRODUCTION

Nous mettons à la disposition du personnel médical et paramédical ce manuel de prélèvements (mis à jour régulièrement) dont le but est de fournir, aux différents intervenants du processus de prélèvement les instructions relatives aux bonnes pratiques d'échantillonnage, de manipulation, de transport, de fixation des prélèvements mais aussi de prescription des demandes.

Les différentes analyses réalisées au laboratoire d'Anatomo-pathologie sont répertoriées dans ce manuel.

Le manuel décrit essentiellement la phase pré-analytique des différents processus du laboratoire et renseigne les bonnes pratiques de prélèvement afin de garantir une prise en charge efficace et une qualité optimale des résultats rendus aux patients.

Toute question ou suggestion peut-être envoyée à l'adresse Anapath.montlegia@chc.be

2. DOMAINE D'APPLICATION

Ce manuel est mis à la disposition des prescripteurs du laboratoire d'Anatomie Pathologique du Groupe Santé CHC dans l'optique de garantir une qualité maximale des analyses.

L'objectif principal de cette démarche est d'optimaliser la qualité des analyses réalisées, le patient restant au centre de nos préoccupations.

3. DEFINITION ET ABRÉVIACTION

- **SACP** : Service d'Anatomie et Cytologie Pathologique

4. RESPONSABILITÉ

Le contenu de ce manuel de prélèvement est sous la responsabilité du chef de service et du responsable qualité du laboratoire.

5. RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

**Service d'Anatomie Pathologique du Groupe Santé CHC
Boulevard Patience et Beaujonc, 2
4000 LIEGE**

Heures d'ouverture :

Le service est accessible du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00.

Contact :

Tél : 04/355.66.00 – 04/355.66.30

E-mail : Anapath.montlégia@chc.be

Un pathologue est toujours accessible durant les heures d'ouverture pour conseiller les médecins prescripteurs quant aux modalités de prélèvements et aux choix d'analyses à effectuer mais également pour aider à interpréter les résultats des analyses

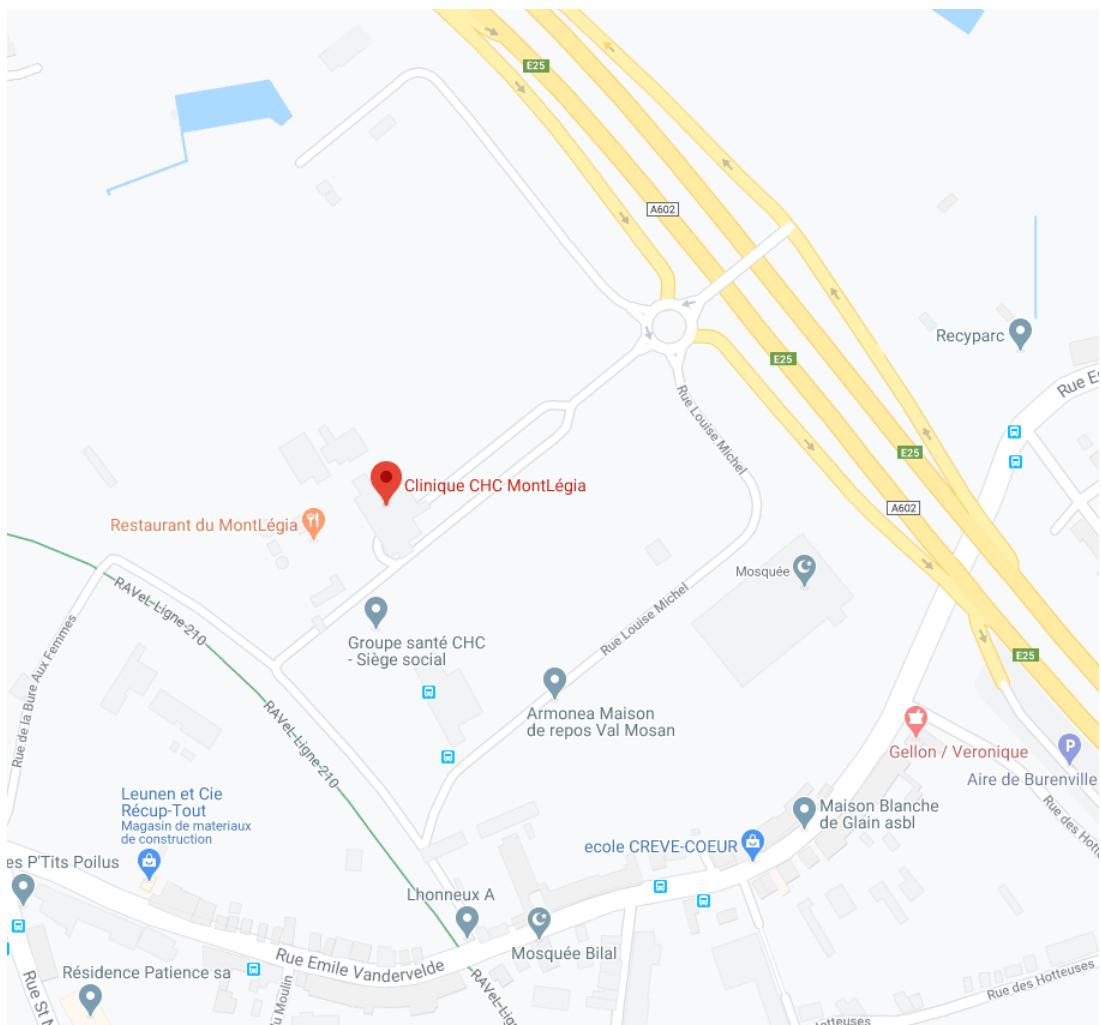
Le laboratoire est fermé le week-end et les jours fériés mais un rôle de garde rappelable est assuré tous les jours, dès 17h et le week-end par un pathologue.

Les données téléphoniques sont communiquées aux réceptions des différents hôpitaux du Groupe Santé CHC.

6. LOCALISATION :

Le SACP se situe au sein de la clinique du Montlégia, au 1^{er} étage des bâtiments médicotechniques, route 319.

L'accès se fait via l'autoroute E25 :



Manuel de prélèvement08. ANNEXE
LABOCHC-ANN-0017

Page 6 / 23

Version :

009

Date
d'application :

01 déc. 2025

Clinique CHC MontLégia
bd Patience et Beaujonc 2
B-4000 Liège

[VOIR L'ITINÉRAIRE →](#)**ACCÈS ROUTIERS**

- ~ depuis l'autoroute E25-A602, sortie 32a
- ~ par la rue Emile Vandervelde
- ~ attention: pas de connexion routière entre l'accès depuis l'autoroute et les accès venant du quartier (rue Emile Vandervelde, rue de la Bure aux Femmes)

[PARKINGS: VOIR ICI →](#)**DÉBARCADÈRES ET TAXIS**

Deux dépose-minute se trouvent devant l'entrée principale:

- ~ un accessible depuis l'autoroute et le boulevard de Patience et Beaujonc
- ~ un accessible depuis la rue Emile Vandervelde

Un 3e dépose-minute se trouve devant l'entrée de la psychiatrie.

En cas d'attente, les véhicules pourront rejoindre les parkings destinés aux patients.

BUS (TEC)

A partir de la place Saint-Lambert

- ~ la ligne n° 88 passe par MontLégia
- ~ les lignes n° 53, 83, 85 passent place des Marronniers (à 150 m)

TRAIN

Pour rejoindre l'hôpital depuis les gares de Liège Guillemins, Liège Saint-Lambert et Ans, il vous faudra emprunter un taxi ou des bus.

À partir de la gare de Liège-Guillemins: 3 possibilités

- ~ prendre un taxi jusqu'à la clinique (environ 10 minutes de trajet)
- ~ prendre un train jusqu'à Liège Saint-Lambert et ensuite un bus: lignes 88 (arrêt MontLégia), 53, 83 ou 85 (arrêt place des Marronniers)
- ~ prendre un premier bus vers place Saint-Lambert (1 ou 4) ou Opéra (27, 48, 65 ou 377). Prendre ensuite un deuxième bus place Saint-Lambert: lignes 88 (arrêt MontLégia), 53, 83 ou 85 (arrêt place des Marronniers)

À partir de la gare d'Ans (rue de la station)

ligne n° 88 : arrêt MontLégia

VÉLOS

via RAVeL - lignes 210 et 212

7. EQUIPE MEDICALE :

NOM ET PRENOM	FONCTION	COORDONNEES
DR A. SERVAIS	CHEF DE SERVICE MEDECIN PATHOLOGISTE	04/355.66.41
DR N. BLETARD	MEDECIN PATHOLOGISTE	04/355.66.35
DR F. DOME	MEDECIN PATHOLOGISTE	04/355.66.39
DR M. REGINSTER	MEDECIN PATHOLOGISTE	04/355.66.43
DR J. RADERMACHER	MEDECIN PATHOLOGISTE	04/355.66.33

8. DEMANDE D'EXAMEN :

Le laboratoire met à disposition des médecins prescripteurs des demandes d'analyse spécifiques et en recommande l'utilisation.

Lors de sa réception au laboratoire, le prélèvement doit être accompagné d'une demande d'analyse, comportant les informations suivantes :

- Identification du patient : nom, prénom, adresse, date de naissance, NISS.
- Origine du prélèvement
- Nom, prénom, adresse et numéro INAMI du médecin prescripteur.
- Nature du prélèvement.
- Date de la prescription et signature du prescripteur.
- Données utiles à l'exécution des prestations et à l'interprétation des résultats, notamment :
 - o La date et l'heure du prélèvement et fixation (permettant d'évaluer le temps de fixation du prélèvement qui pour certaines analyses peut influencer le résultat).

IMPORTANT

Les demandes d'analyse ne reprenant pas **TOUTES** ces informations seront considérées comme prélèvement non conforme (PNC). Toutes demandes ne remplissant pas ces exigences légales seront donc considérées comme non conformes.

Lorsque la non-conformité peut nuire à la qualité du résultat, celle-ci apparaitra sur le protocole conformément à la directive pratique des laboratoires d'Anatomie Pathologique dans le cadre de l'agrément du laboratoire par Sciensano.

La demande d'analyse est disponible sur le site internet du Groupe Santé CHC

Les renseignements cliniques sont également importants pour le Pathologiste afin de fournir un diagnostic optimal.

Le médecin prescripteur précisera le but de l'analyse et fournira donc le maximum d'information :

- Antécédents familiaux
- Analyses antérieures
- Diagnostics connus ou soupçonnés
- L'urgence du résultat (si il y lieu)



L'identité du patient (NOM, PRENOM et DATE D'ENNAISSANCE) sera toujours vérifiée avant d'effectuer un prélèvement

Tous les échantillons doivent être identifiés de manière univoque. Chaque pot à prélèvement doit porter l'identification du patient et le site de prélèvement

9. ANALYSE

Le SACP prend en charge les analyses suivantes :

- Examen extemporané

- Examen histologique
- Examen cytologique
- Examen immunohistologique

9.1. EXAMEN EXTEMPORANE

Le but de l'examen extemporané est d'orienter le chirurgien au cours de son intervention afin qu'il puisse, en fonction du résultat de l'examen, adapter et éventuellement modifier le geste chirurgical.

Cet examen consiste en une coupe histologique en congélation réalisée à l'aide d'un cryostat. Cette coupe ne permet pas un diagnostic définitif, celui-ci devra toujours être validé et confirmé par une coupe en paraffine.

En pratique :

- La technique est réalisée uniquement à partir de **matériel frais**, ne pas ajouter de sérum physiologique ou de fixateur.
- Le prélèvement doit être reçu **frais endéans la demi-heure** qui suit sa résection.
- Le prélèvement **doit toujours** être accompagné d'une demande d'analyse signée mentionnant l'heure de prélèvement et le numéro de tél auquel le résultat doit être communiqué.
- Le résultat est transmis par le pathologiste si possible dans la demi-heure.
- Après transmission du résultat, le prélèvement est fixé et traité en routine. Le compte rendu de l'examen extemporané sera intégré au compte rendu final et consultable après validation.

9.2. EXAMEN HISTOLOGIQUE ET MACROSCOPIQUE :

L'analyse microscopique des prélèvements biopsiques et des pièces opératoires nécessitent un traitement histologique précédé si nécessaire d'un examen macroscopique. Ces analyses nécessitent une première étape de fixation permettant d'éviter la dégradation du matériel tissulaire.

Les prélèvements doivent être fixés au formol 4% tamponné.

La durée de fixation minimale est de 6h. La durée maximale est de 72 heures.

Le volume de formol doit correspondre idéalement au minimum à deux fois le volume du prélèvement.

Manuel de prélèvement08. ANNEXE
LABOCHC-ANN-0017

Page 10 / 23

Version : 009

Date d'application : 01 déc. 2025

IMPORTANT

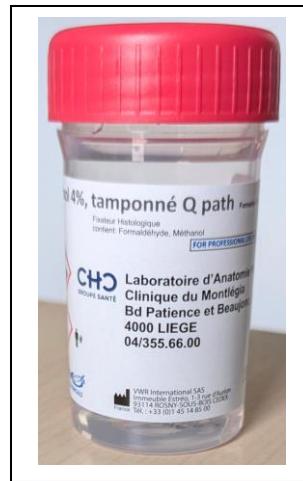
Des pièces opératoires, pour analyse en routine histologique, reçues sans fixateur diminue l'optimalisation de la qualité du résultat. En effet, la structure tissulaire se nécrose rapidement en l'absence de fixation. De plus, les résultats des analyses d'immunohistochimies sont fortement impactés par une non fixation des prélèvements.

La fixation se réalise à température ambiante. Le transport des échantillons fixés au formol se fait également à température ambiante.

Le préleveur veillera à l'étanchéité des flacons collecteurs. Les pots mal fermés peuvent engendrer des fuites de fixateur qui nuisent à la qualité du prélèvement :

- Mauvaise fixation due à la perte de volume de fixateur
- Perte possible de l'échantillon
- Danger toxicologique pour les utilisateurs et les coursiers

Le laboratoire fourni le matériel de prélèvement nécessaire (voir point 10 ci-dessous).



Des pots vides de 500ml, 1000ml et des seaux vides de 2500ml peuvent également être fournis. Le laboratoire met également des bidons de formaldéhyde 4% tamponné à disposition afin de les remplir lors de prélèvements opératoires.

Manuel de prélèvement08. ANNEXE
LABOCHC-ANN-0017

Page 11 / 23

Version : 009

Date
d'application :

01 déc. 2025



Merci de ne pas jeter les pots contenant du formaldéhyde dans les déchets ordinaires, veuillez nous retourner les pots que vous n'utiliserez pas ou dont la date de péremption est dépassée. Nous les traiterons conformément à la législation.

Toutes demandes ultérieures d'ajout d'analyses tel qu'examen immuno-histochimique sur l'échantillon pourra être effectué endéans 3 années à partir de la date de réception de l'échantillon. Les ajouts dépassant ce délai, devront être accompagnés d'une demande, un nouveau numéro d'analyse sera encodé.

Les lames histologiques seront archivées 20 ans, les blocs en paraffine conservés 10 ans.

9.3. EXAMEN CYTOLOGIQUE :

L'examen cytologique fera appel à diverses procédures et techniques, spécifiques aux types d'échantillons reçus.

Il est très important de veiller à utiliser les fixateurs adéquats afin de permettre une prise en charge optimale de l'échantillon.

1. Frottis cervico-vaginaux : ces prélèvements sont des brossages mis en suspension dans un milieu fixateur « préservcyt THINPREP»

Les recommandations ci-dessous sont à suivre afin d'obtenir un échantillon de qualité :

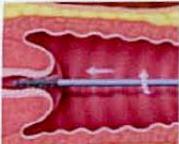
Manuel de prélèvement

08. ANNEXE
LABOCHC-ANN-0017

Page 12 / 23

Version : 009

Date d'application : 01 déc. 2025

	1. Prélever un échantillon exocervical adéquat à l'aide d'une spatule en plastique.
	2. Rincer la spatule aussi rapidement que possible dans le flacon de solution PreservCyt® en la faisant tourner 10 fois vigoureusement dans le flacon. Jeter la spatule.
	3. Prélever un échantillon endocervical adéquat au moyen d'une brosse endocervicale. Insérer la brosse dans le col de l'utérus jusqu'à ce que seules les fibres les plus en bas soient exposées. Tourner lentement d'un quart (1/4) ou d'un demi-tour (1/2) dans un seul sens. NE PAS TROP TOURNER.
	4. Rincer la brosse aussi vite que possible dans la solution PreservCyt en la faisant tourner 10 fois dans la solution tout en l'écrasant contre la paroi du flacon PreservCyt. Agiter vigoureusement en tournant afin de libérer plus de matériel cellulaire. Jeter la brosse.
	5. Serrer le bouchon afin que sa ligne de serrage dépasse celle du flacon.

Le matériel nécessaire est disponible à la demande via les formulaires de demandes de matériel (voir point 10).

Le fixateur à utiliser pour la cytologie est le suivant :



Manuel de prélèvement08. ANNEXE
LABOCHC-ANN-0017

Page 13 / 23

Version : 009

Date
d'application :

01 déc. 2025

Les cervex-brush sont également disponible :



Après fixation, les échantillons sont stables 30 jours.

Ils peuvent être conservés à température ambiante.

ATTENTION pour les cytologies gynécologiques, une analyse de détection HPV HR ne peut être réalisée sur un échantillon fixé depuis plus de **30 jours à partir du prélèvement**.

Manuel de prélèvement

08. ANNEXE
LABOCHC-ANN-0017

Page 14 / 23

Version :

009

Date
d'application :

01 déc. 2025

2. Prélèvements cytologiques non-gynécologiques

Un échantillon représentatif du prélèvement cytologique est suffisant pour réaliser l'analyse cytologique. **Vous devez fixer immédiatement** votre prélèvement afin de ne pas dénaturer celui-ci. En effet, un échantillon non-fixé se dégrade au fur et mesure du temps et peut conduire à une analyse non-contributive. Le fixateur à utiliser pour le laboratoire d'Anapath est le Cytolyt.

Le laboratoire fourni des pots pré-remplis de fixateurs dans lesquels il suffit de plonger l'échantillon. Si le volume de l'échantillon dépasse les 20ml, prélever alors un échantillon représentatif (après l'avoir remis, par exemple, en suspension) et remplir le pot de Cytolyt jusqu'à la graduation 50ml. L'échantillon ainsi fixé est à envoyer au laboratoire d'anapath.

Les échantillons suivants sont à fixer dans du cytolyt :

- Liquide pleural
- Ascite
- Ponction de sein
- Ponction de thyroïde
- Ponction de ganglion
- Brossage ORL
- Expectoranée
- LBA
- EBUS
- Autres liquides (hormis urines et LCR)



Pots Thinprep 30ml de Cytolyt



POUR LES LCR

Les échantillons de LCR doivent être fixés dans le fixateur « préservcyt ».

Le laboratoire fourni des pots pré-remplis de fixateurs dans lesquels il suffit d'ajouter la totalité de LCR

Manuel de prélèvement08. ANNEXE
LABOCHC-ANN-0017

Page 15 / 23

Version : 009

Date d'application : 01 déc. 2025

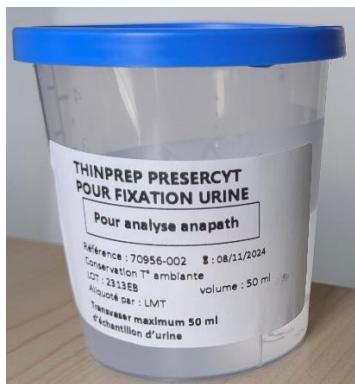
Le contenant est le suivant :

Fixateur THINPREP UROCYTE HOLOGIC 20 ml
Référence : ASY-15510**POUR LES URINES**

Les échantillons d'urines peuvent être soit fixés dans du préservcyt volume à volume.

Prenez **maximum** 50 ml d'échantillon d'urine, le verser dans un contenant avec 50 ml de préservcyt.

Le laboratoire met à disposition des pots pré-remplis de préservcyt destinés à la fixation des urines



Si la fixation des échantillons n'est pas réalisable, le prélèvement doit nous parvenir immédiatement après réalisation afin d'être fixé au laboratoire. Cela afin de garantir l'intégrité de l'échantillon.

a. AUTRES ANALYSES :

D'autres analyses complémentaires peuvent être réalisées comme des tests immunologiques, des colorations spéciales,... Ces tests sont réalisés en fonction du diagnostic posé et laissé à l'appréciation du pathologiste.

Des tests plus spécifiques repris sur la demande d'analyse du laboratoire peuvent être réalisés à la demande du médecin prescripteur et doivent être mentionnés sur celle-ci.

10. FIXATEUR

Voici un tableau récapitulatif des différents fixateurs employés au laboratoire et leurs types de prélèvements associés.

Type de prélèvement	Milieu de fixation	Délai de fixation	Durée de fixation
Biopsie ou prélèvement macroscopique pour analyse de routine	Formol 4%	Fixation immédiate par le prescripteur	Biopsie : min 6 heures Macro : jusqu'à 72h
Prélèvement extemporané	Frais	Envoi immédiat	/
Tissu lymphoïde	Frais	Envoi immédiat	/
Urine - LCR	Préservcyt	fixation immédiate par le prescripteur	fixation min : 15 min Durée de conservation 30 jours
cytologie non gynécologique	Cytolyt	Fixation immédiate par le prescripteur 50/50	fixation min : 15 min Durée de conservation 30 jours
prélèvement pour la microscopie électronique	Glutaraldéhyde ou frais	fixation immédiate ou dès réception du prélèvement	/
Frottis cervico-vaginaux	pot de Préservcyt Thinprep	Fixation immédiate	Durée de conservation 30 jours

Les prélèvements peuvent être conservés et transportés à température ambiante.

Le préleveur veillera scrupuleusement à l'étanchéité de ses flacons, leurs étiquetages ainsi qu'à leur identification.

11. COMMANDE DE MATERIEL

Manuel de prélèvement

08. ANNEXE
LABOCHC-ANN-0017

Page 17 / 23

Version : 009

Date d'application : 01 déc. 2025

Le matériel nécessaire aux prélèvements peut être demandé en renvoyant complété le formulaire de demande de matériel, à l'adresse mail suivante : Materiel.anapath@chc.be

Le formulaire est disponible via le lien ci-dessous :

<http://ennov.chc.be:8080/ennov/psprod/document/ref/LABOCHC-FOR-0044/attachment>

ou sur le site du Groupe Santé CHC, service d'Anatomie Pathologique/documents

**Laboratoire d'Anatomie Pathologique
et de Cytologie**
Bld Patience et Beaujonc, 9
B-4000 Liège
Tél : 04/355.66.30 – 04/355.66.00
Email : Materiel.Anapath@chc.be

Formulaire de demande de matériel

Docteur :	
Site + service :	
Rue :	
CP:	Localité:

Cadre réservé au laboratoire d'Anatomie Pathologique	
Date de réception de la commande :	
Date d'envoi du colis :	Technicien :

Demande de matériel pour cytologie gynécologique			
		Quantité demandée	Réservé au laboratoire : quantité envoyée
Kit pour frottis en milieu liquide pots+cervex-brush			

Manuel de prélèvement

08. ANNEXE
LABOCHC-ANN-0017

Page 18 / 23

Version : 009

Date d'application : 01 déc. 2025

Sachet zip 25X16 avec poche kangourou			
Demande d'analyse laboratoire d'Anatomie pathologique			
Pots 60 ml avec formaldéhyde 4% tamponné (caisse de 50 pots)			
Demande de matériel pour cytologie non gynécologique			
Sachet zip 25X16 avec poche kangourou			
Demande d'analyse laboratoire d'Anatomie pathologique			
Pot 30 ml de Préservcyt pour LCR			
Pot 30 ml de Cytolyt pour liquide non gynécologique			
Pot de Préservcyt pour urine			
Demande de matériel pour prélèvement histologique			
Sachet zip 25X16 poche kangourou			

Manuel de prélèvement

08. ANNEXE
LABOCHC-ANN-0017

Page 19 / 23

Version : 009

Date d'application : 01 déc. 2025

Demande d'analyse laboratoire d'Anatomie pathologique			
Pot 60 ml avec formaldéhyde 4% tamponné (caisse de 50 pots)			
Pot 150 ml avec formaldéhyde 4% tamponné (caisse de 32 pots)			
Pot blanc 500 ml vide			
Pot blanc de 1000 ml vide			
Seau blanc de 2500 ml vide			
Seau blanc 10 litres vide			
Pot 120 ml non stérile			
Pot de 60 ml non stérile			
Bidon de 5 litres de formaldéhyde 4% tamponné			

Version 003

Le matériel fournis par le laboratoire dont la date de validité viendrait à être dépassée ou dont vous n'auriez plus l'utilité, peut être retourné au laboratoire. Certains fixateurs nécessitant une élimination spécifique.

Le laboratoire collabore avec des firmes agréées pour le traitement de ce type de déchets

12. ANALYSES EN BIOLOGIE MOLECULAIRE

a. FACTEURS PRONOSTIQUES DU CANCER DU SEIN

L'expression des récepteurs hormonaux (récepteur aux oestrogènes et récepteur à la progestérone) sont des facteurs prédictifs quant à la réponse au traitement anti-hormonal.

Ils sont recherchés systématiquement pour tout nouveau diagnostic de cancer mammaire mais également après traitement, pour rechercher une éventuelle modification du statut hormonal de la tumeur.

La surexpression du récepteur HER2 est non seulement un facteur pronostique mais il comporte également un caractère prédictif puisqu'il est directement corrélé à la réponse au traitement par thérapie ciblée anti-HER2 (Trastuzumab). Une surexpression détectée en immunohistochimie doit être validée par la recherche d'une amplification du gène par SISH.

L'analyse immunohistochimique est réalisée sur des échantillons préalablement fixés au formol et enchaissés en paraffine. Les tissus (biopsies ou pièces opératoires) ayant été préalablement fixés au formol.

La durée de fixation recommandée est comprise entre 6 et 72heures et le délai avant fixation doit être le plus court possible (il ne peut excéder 30 min).

La date, l'heure du prélèvement et l'heure de fixation doivent être indiquées sur la feuille de demande.

Le résultat est intégré au protocole anatomo-pathologique ou fera l'objet d'un protocole additionnel.

Le médecin signataire est disponible pour tout renseignement complémentaire.

Toutes demandes ultérieures d'ajout d'analyses sur l'échantillon pourra être effectué endéans 3 années à partir de la date de réception de l'échantillon. Les ajouts dépassant ce délai, devront être accompagnés d'une demande, un nouveau numéro d'analyse sera encodé.

b. Typage et génotypage HPV :

Manuel de prélèvement08. ANNEXE
LABOCHC-ANN-0017

Page 21 / 23

Version :

009

Date
d'application :

01 déc. 2025

Le laboratoire effectue le typage et le génotypage du virus HPV par une méthode ARN sur des prélèvements cervico-vaginaux fixés dans un milieu THINPREP HOLOGIC.

La méthode utilisée par le laboratoire est réalisée sur un analyseur PANTHER HOLOGIC via le test APTIMA HPV ASSAY. Pour les résultats positifs, un génotypage sera effectué sur un analyseur PANTHER HOLOGIC avec le test APTIMA HPV 16 18/45 GENOTYPE ASSAY.

Ces tests sont basés sur une détection de l'ARN, ce qui signifie que le virus HPV est actif et en réplication.

Le typage peut être effectué jusqu'à **30 jours** après la fixation du matériel dans le THINPREP.

c. ANALYSES EN BIOLOGIE MOLECULAIRE EN SOUS-TRAITANCE :

Le laboratoire collabore essentiellement avec deux laboratoires de biologie moléculaire :

- Laboratoire de biologie moléculaire du CHU de Liège
- Laboratoire de biologie moléculaire de l'IPG
 - o NGS secteur pneumo dont EGRF + immuno ALK et PDL1
 - o NGS secteur gastro dont KRAS – BRAF et NRAS
 - o NGS secteur gastro GIST dont PDGFRA – BRAF et C-kit
 - o NGS secteur mélanome dont BRAF – NRAS et C-kit

Le bloc en paraffine est envoyé au laboratoire sous-traitant, une demande d'examen complémentaire doit être remplie par le prescripteur.

13. SUGGESTIONS/PLAINTES

Le laboratoire se tient à votre disposition pour toutes suggestions visant à améliorer notre service.

En cas de plainte, celle-ci fera l'objet d'un enregistrement et d'un suivi avec si nécessaire la mise en place d'actions d'amélioration. Cela afin de garantir une amélioration continue de la qualité des résultats d'analyses.

Toutes plaintes ou suggestions d'amélioration peut nous être faite par courrier, téléphone ou e-mail.

Le laboratoire est disponible via les moyens de communications repris au point 5.1.

Responsable qualité : S. GATHOT - 04/355.66.07

14. DELAI DE REPONSE ET SOUS-TRAITANCE

Un catalogue d'analyses est disponible sur le site CHC.BE service d'anatomopathologie

<https://www.chc.be/getattachment/394d3e50-09ed-4b9f-ae31-9211fb644be2/Catalogue-analyses-laboratoire-anatomie-patho>

15. TRANSPORT

Le transport des échantillons doit se faire en tenant compte de plusieurs points :

- Les prélèvements fixés peuvent être transportés à température ambiante
- On s'assurera que les prélèvements sont dans des contenants adéquats, étanches, et correctement identifiés. Les prélèvements doivent toujours être accompagnés d'une demande d'analyse.
- Le transport doit se faire dans des conditions qui assurent l'intégrité des échantillons

Le laboratoire fera appel, soit à la société de transports ciblex, soit aux navettes organisées par les coursiers internes au CHC.

Tous besoins de transports d'échantillons peuvent être communiqués au laboratoire via les moyens de communications détaillés au point 5.1.

16. CONSENTEMENT

Afin de réaliser l'analyse demandée, le consentement du patient est obligatoire. De par son accord à la réalisation du prélèvement, l'accord du patient est implicite. Néanmoins certaines analyses ne sont pas remboursées ou seulement à certaines conditions. Pour ces analyses, nous demanderons l'accord du patient par une signature via notre formulaire de demande d'analyses.

- FCV de convenance
- Typage HPV de convenance
- P16 CINTEC PLUS

Manuel de prélèvement08. ANNEXE
LABOCHC-ANN-0017

Page 23 / 23

Version :

009

Date
d'application :

01 déc. 2025

Version	Raisons de modification
01	Première version
02	Délai de fixation formol 4% de 6-72H
03	Révision annuelle des analyses
04	Ajout de la température de conservation des prélèvements
05	Ajout des instructions de prélèvements cytologiques
06	Durée de conservation des échantillons fixés
07	Ajout du typage HPV
08	Révision fixation des cytologies et de la demande de matériel
09	Suppression du Dr Jossa de la liste des médecins